



COMPTE-RENDU

CHSCT

Administration Centrale

27 Novembre 2020

Ce CHSCT d'administration centrale s'est tenu le 27 novembre 2020 en téléconférence sous la présidence de Madame Véronique Nativelle, Directrice adjointe auprès de la Secrétaire Générale pour l'Administration. La délégation **Force Ouvrière** était composée de Sandrine Couët et de Matéo Romero De Avila.

Seule **Force Ouvrière** a lu une déclaration liminaire, dont certains points ont été repris par les autres organisations syndicales qui n'avaient rien préparé. Force est de constater que **Force Ouvrière**, encore une fois, porte les bonnes revendications.

✚ Report des congés annuels

Suite à la déclaration liminaire de **Force Ouvrière**, l'administration prend acte de notre revendication et nous précise qu'une réponse sera faite, tout début décembre, concernant l'annulation de la règle de gestion du report des congés annuels pour 2020. **Force Ouvrière** se félicite d'avoir été entendue mais regrette qu'une réponse soit apportée, à l'ensemble des agents, aussi tardivement.

✚ Données chiffrées relatives à la reprise d'activité en administration centrale au 27 novembre 2020

Après une présentation succincte des chiffres par l'EMA, le SGA et la DGA, **Force Ouvrière** se pose la question sur les chiffres présentés par l'EMA. En effet, au 28 septembre 2020, 6,4 % d'agents étaient en télétravail alors qu'au 27 novembre 2020, le chiffre affiché est de 27 %.

Force Ouvrière s'est étonnée d'une telle progression : l'EMA se justifiant par la dotation importante de clés Token. **Force Ouvrière** reste dubitative car, lors de la reprise d'activité, le télétravail a été privilégié par le SGA et la DGA alors que l'EMA favorisait le retour en présentiel.

✚ Évolution de l'épidémie

Le MC Ferrand annonce une baisse générale des cas positifs constatée à ce jour. Par contre, il précise qu'il existe 159 clusters au ministère des armées, chiffres qui s'avèrent être à la baisse ! L'administration nous aurait-elle caché une réalité bien plus inquiétante ?

Force Ouvrière est surprise d'un tel chiffre et revient sur sa déclaration liminaire en dénonçant les entorses à l'ensemble des mesures sanitaires : des locaux non désinfectés, non-respect des gestes barrières et partage des bureaux par plusieurs agents.

Force Ouvrière voit rouge et dénonce également les propos tenus, dans certains CHSCT locaux, de médecins de prévention qui annoncent qu'il n'est plus nécessaire de désinfecter les bureaux. Pour **Force Ouvrière** de tels propos sont inadmissibles et vont à l'encontre de ce pourquoi elle se bat : la santé des agents !

Agents vulnérables

Force Ouvrière intervient en précisant que les circulaires du ministère de la transition et de la fonction publique et de la DRH-MD ne sont pas lues ou pas comprises par certains employeurs. En effet, contrairement à ce qui doit être appliqué, le certificat médical délivré par le médecin traitant n'est pas pris en compte et certains employeurs s'obstinent à demander qu'un certificat d'aptitude médical soit délivré par la médecine de prévention voire même jusqu'à vouloir connaître la pathologie de l'agent.

L'administration donne raison à **Force Ouvrière** et fera un rappel aux employeurs afin que ces derniers appliquent les directives de ces circulaires.

Le MC Gérard s'inquiète du moral des agents en ce deuxième confinement. **Force Ouvrière** a confirmé que le moral des agents était au plus bas et constate que des agents dits vulnérables ne souhaitent pas être en télétravail ou en ASA et préfèrent venir travailler sur site.

Force ouvrière demande à ce qu'une enquête sur le moral des agents soit diligentée rapidement.

CONCLUSION

Des CHSCT d'administration centrale qui se suivent mais, une fois n'est pas coutume, ne se ressemblent pas. Pour une fois, **Force ouvrière** a été entendue et même si nous n'avons obtenu que quelques réponses, il n'en demeure pas moins que nous ne baisserons pas la garde et continuerons à ne pas ménager nos efforts afin que vos conditions de travail ne soient pas bafouées.

Alors que 2020 s'achève, année particulièrement difficile et éprouvante,

vos représentants **Force ouvrière** restent à vos côtés et disponibles.
N'hésitez pas à les solliciter.

PARIS, le 2 décembre 2020



DÉCLARATION LIMINAIRE

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Nous sommes à nouveau réunis dans un contexte particulier. Cette seconde phase de confinement n'est en rien identique à la première vague qui, au printemps dernier, nous a frappé de plein fouet où seules les missions essentielles étaient maintenues. Nous sommes aujourd'hui dans un monde présentiel/distanciel sans plans de continuité d'activité, sources d'inquiétudes pour les agents.

Force Ouvrière déplore que le ministère des armées évoque encore la reprise d'activité et ne peut que constater que les CHSCT de l'administration centrale se suivent et se ressemblent : pour preuve l'ordre du jour qui semble être un « copier/coller » du précédent CHSCT-AC.

Force Ouvrière a créé une boîte mail pour répondre aux questions que les agents se posent concernant la COVID : 80 % des mails reçus portent sur des questions HSCT. **Force Ouvrière** note, en particulier, les inquiétudes des agents sur les conditions longues de transport qui ne sont pas prises en considération, les insuffisances de moyens pour nettoyer les locaux, les gestes barrières qui ne peuvent être respectés dans des bureaux partagés par plusieurs agents.

Force Ouvrière dénonce l'attitude de certains employeurs à l'égard des agents dits vulnérables en n'appliquant pas les directives de la circulaire du 10 novembre 2020 du ministère de la transformation et de la fonction publique.

Force Ouvrière rappelle que la règle qui se dégage de cette circulaire est de protéger l'agent par le télétravail ou le placement en ASA après une analyse fine de ces missions, qui engage plusieurs acteurs. Le retour en présentiel ne peut avoir lieu que si toutes les mesures ont été prises pour protéger l'agent. Ce n'est pas le retour que **Force Ouvrière** peut avoir. Ce distanciel/présentiel pourra avoir des conséquences graves pour des agents.

Force Ouvrière rappelle que les employeurs doivent mettre en œuvre les dispositifs de la circulaire et non en faire une interprétation !

Force Ouvrière dénonce la non prise en compte des risques psychosociaux insuffisamment considérés avec les ordres ressentis comme contradictoires par les agents. **Force Ouvrière** rappelle que c'est dans le long terme que l'administration devra accompagner cette crise du COVID. Il faut que l'administration, d'ores et déjà, gère la gestion de cette pandémie dans la durée.

.../...

Force Ouvrière souhaite dénoncer, à l'approche de cette fin d'année, la gestion du report des congés annuels au titre de 2020 : alors que l'administration demande aux agents de faire un effort afin de réduire la dette de gestion, cette même administration autorise le report des congés 2020 jusqu'au 7 mars 2021 à la condition d'avoir posé 20 CA.

Force Ouvrière rappelle que les agents n'ont pas pu poser l'ensemble de leurs congés afin de réduire cette dette de gestion.

Au vu des efforts consentis, **Force Ouvrière** demande que cette règle de gestion soit annulée et dans le cas contraire **Force Ouvrière** ne pourra qu'inciter les agents à poser le reliquat de congés d'ici le 31 décembre 2020.

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nous vous remercions de votre attention.

PARIS, le 27 Novembre 2020